

## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 12 JUILLET 2021

Nombre de Conseillers : 15

Nombre de présents : 13

Nombre d'absents : 2

Nombre de procurations : 2

Nombre de votants : 15

**L'an deux mil vingt et un, et le 12 juillet,**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Laurent DUBUY, Maire de Charnay.

Date de convocation : 1<sup>er</sup> juillet 2021

**Présents** : Laurent DUBUY, Olivier MARS, Françoise PINET, Bruno GRANGER, Guy BONAMY, Françoise FLOURENT, Valérie COURTIAL, Lionel BRETON, Jean-François DECHERF, Dorothee KAZAN, Audrey PERDRIX, Aurélie BENOIT, Geoffrey JACQUEMOT

**Excusés** : Danièle GERMAIN (ayant donné procuration à Françoise PINET), Dominique KUGLER (ayant donné procuration à Aurélie BENOIT)

**Absents** :

**Secrétaire** : Aurélie BENOIT

Le Conseil approuve à l'unanimité le compte-rendu du Conseil Municipal du 7 juin 2021.

### **DELIBERATION N°25/2021 : ATTRIBUTION DU MARCHE PUBLIC DE PRESTATIONS DE SERVICES POUR LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON DE REPAS EN LIAISON FROIDE POUR LE RESTAURANT SCOLAIRE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2122-21 et suivants,  
Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres du 6 juillet 2021,

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents,

Décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement relatif à l'accord-cadre à bons de commandes suivant : Prestation de services pour la fourniture et la livraison de repas, en liaison froide pour le restaurant scolaire, pour une moyenne de 12 500 repas enfants et 150 repas adultes par année scolaire.

Entreprise : RPC

Prix unitaire du repas enfant/adulte : 2.927 €HT (3.088 € TTC)

Prix des gouters selon tarifs en annexe de l'acte d'engagement

Autorise Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches afférentes à cette opération, notamment signer toutes pièces administratives, comptables et juridiques s'y rapportant.

Dit que les crédits nécessaires seront prévus au budget communal 2021.

### **DELIBERATION N°26/2021 : OCTROI D'UNE AIDE ALIMENTAIRE**

Afin de débloquer la situation d'une habitante de CHARNAY, et après étude du dossier par la commission « vie sociale », il est proposé de verser une aide à ladite personne.

*Village au ♥ des pierres dorées*

Dans le cadre d'un dossier, déposé auprès de l'assistante sociale, les élus de la commission vie sociale ont été informés de la situation préoccupante d'une habitante de Charnay, qui percevait, depuis plusieurs mois, des allocations chômage. Suite à des récents problèmes de santé, une reprise du travail est inenvisageable, et des démarches ont été entreprises pour une reconnaissance de travailleur handicapé. Dans l'attente de l'instruction de ses différentes demandes d'aides, cette personne a donc des difficultés pour régler ses différents charges et achats alimentaires. L'assistante sociale demande une aide alimentaire ponctuelle, pour le mois de juin, lui permettant de subvenir à ses besoins et à ceux de ses enfants (famille monoparentale), dans l'attente de réponse des différents services sociaux qu'elle a consultés.

La commission vie sociale propose une aide alimentaire de 300 € (trois cent euros), qui prendra la forme que quatre bons de commande de 75€.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

**DECIDE** d'accorder à cette administrée une aide alimentaire de 300 €, sous forme de 4 bons de commande de 75€, lui permettant de réaliser ses achats alimentaires dans un magasin local.

**DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice en cours

#### **DELIBERATION N°27/2021 : CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT ET MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le tableau des effectifs,

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant.

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de créer les emplois à temps complet ou non complet nécessaires au fonctionnement des services, d'en déterminer le temps de travail, de préciser le ou les grades des fonctionnaires susceptibles d'occuper ces emplois et d'indiquer si ces derniers peuvent être occupés par un agent contractuel sur le fondement de l'article 3-3 de la loi du 26 janvier 1984.

Le Maire explique au Conseil Municipal qu'une 5<sup>ème</sup> classe va ouvrir à la rentrée 2021-2022, à l'école de Charnay, ce qui implique de réorganiser les plannings des agents et ainsi permettre aux deux classes de maternelle de disposer d'une ATSEM. Il sera également nécessaire de rajouter du temps d'entretien des locaux.

#### **L'autorité territoriale propose à l'assemblée :**

La création d'un emploi permanent d'adjoint technique au sein de l'école communale, pour l'entretien des locaux, ouvert :

- à tous les grades du cadre d'emplois des adjoints techniques,

Cet emploi est créé à temps non complet à raison de 9/35<sup>ème</sup> heures à compter du 12 juillet 2021.

En application de l'article 3-3 4° de la loi du 26 janvier 1984, cet emploi d'agent technique pour l'entretien des locaux de l'école communale, de catégorie C, dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 % d'un temps complet pourra être occupé de manière permanente par un agent contractuel dans les conditions fixées à cet article, si aucun fonctionnaire n'a pu être recruté dans les conditions susvisées.

La rémunération sera alors fixée par référence à la grille indiciaire du cadre d'emplois des adjoints techniques, notamment eu égard à la qualification et l'expérience de l'agent.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité :**

- À compter du 12 juillet 2021, de créer un emploi d'Agent technique dans les conditions exposées ci-dessus.
- D'inscrire au budget les crédits correspondants.
- D'adopter la modification du tableau des effectifs, ainsi proposé.

Cat	Grade ou emploi	Tps Complet Non Complet	Effectif budgétaire	Pourvu		Non pourvu
				Titulaire	Contractuel	
<i>Filière Administrative</i>						
C	Adjoint administratif (Mairie)	Tps Complet	2	1		1
C	Adjoint administratif (Mairie)	21,75/35 <sup>ème</sup>	1	1		
C	Adjoint administratif (Poste)	13,5/35 <sup>ème</sup>	1	1		
	<i>Ss total filière administrative</i>		4	3		1
<i>Filière Technique</i>						
C	Adjoint technique	Tps Complet	4	3		1
C	Adjoint technique (Ecole)	32/35 <sup>ème</sup>	1	1		
C	Adjoint technique (Cantine)	6,25/35 <sup>ème</sup>	1	1		
C	Adjoint technique (Ecole)	9/35 <sup>ème</sup>	1			1
	<i>Ss total filière technique</i>		7	5		2
<i>Filière Médico-Sociale</i>						
C	ATSEM	Tps Complet	1	1		
	<i>Ss total filière médico-sociale</i>		1	1		
<i>Filière Animation</i>						
C	Adjoint d'animation	21,5/35 <sup>ème</sup>	1	1		
	<i>Ss total filière animation</i>		1	1		
<i>Filière Culturelle</i>						
B	Assistant d'enseign. artistique	3/20 <sup>ème</sup>	1		1	
	<i>Ss total filière culturelle</i>		1		1	
<i>Contractuel de droit privé dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétences Jeune</i>						
	Adjoint technique	Tps Complet	1			1
	<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>15</b>	<b>10</b>	<b>1</b>	<b>4</b>

## 1. COMMISSION VIE LOCALE

### Culture - Tourisme :

La journée festive du 3 juillet s'est bien déroulée, malgré une météo pluvieuse le matin. Les repas, servis par le Sou des Ecoles, ont été très appréciés. Le concert de l'harmonie et le feu d'artifice ont également eu de bons retours.

Un bureau d'informations touristiques itinérant, appelé « BITI » sera présent tous les samedis, entre 15h00 et 18h00, jusqu'à la fin du mois d'août. A l'initiative de l'Office du Tourisme, sa mission est d'accueillir et d'informer les vacanciers sur le tourisme du territoire. Le BITI permet de renforcer l'efficacité de la diffusion de l'information touristique en complément des 5 bureaux d'informations situés à Fleurie, Beaujeu, Vaux-en-Beaujolais, Villefranche sur Saône et Oingt Val d'Oingt.

Visite de la Tour : la visite de la Tour en « autonomie », sans la surveillance de bénévoles, n'est pas encore possible à ce jour. Il faut trouver une solution technique à l'ouverture/fermeture de la trappe

*Village au ♥ des pierres dorées*

de désenfumage, qui permet d'accéder à l'esplanade de la Tour, mais qui doit conserver cette fonction de désenfumage automatique.

Associations - Bibliothèque :

RAS

Artisanat - Commerce :

Un Food Truck de spécialités indiennes s'installera prochainement sur la commune, les mardis de 17h15 à 21h30. Nous sommes en attente de la réponse du commerçant concernant la date de son début d'installation.

Communication :

Charnay Infos : Distribution entre le 13 et le 14 juillet.

Bulletin intercommunal : Relecture du bulletin le 18 octobre. La remise du bulletin est prévue le 9 décembre 2021.

## **2. COMMISSION VIE SOCIALE – VIE SCOLAIRE**

Petite enfance :

RAS

Ecole :

Nous avons reçu, début juillet, la confirmation de l'ouverture d'une 5<sup>ème</sup> classe à la rentrée prochaine. Cette ouverture nécessite de réorganiser les plannings des agents de l'école, de manière à ce que les deux classes de maternelle disposent d'une ATSEM. Les deux agents communaux titulaires sont aptes à assurer les fonctions d'ATSEM. Il faudra donc recruter une personne supplémentaire pour l'entretien des locaux, en remplacement de l'agent en poste qui effectuera le temps d'ATSEM à la rentrée.

Conseil Municipal d'Enfants :

RAS

Commission Vie sociale - Personnes âgées :

Distribution des pâtés de vogue le 24 juillet.

## **3. COMMISSION TRAVAUX**

La commission s'est réunie le 24 juin 2021, et a validé la réalisation des travaux suivants :

- Travaux de réfection de la salle de repos de la mairie (électricité, plafonds/murs, installation de placard de rangement pour l'entretien)
- 5<sup>ème</sup> classe de l'école : les fenêtres sont changées, l'électricité sera refaite dans l'été, les travaux de peinture sont prévus aux vacances de Toussaint.
- Porte du local poubelle sous la placette a été installée. Ce local est réservé aux commerçants, qui se chargent maintenant de son entretien.
- Acoustique du caveau sera fait le 16 juillet.

Maison médicale : le permis de construire a été déposé. Il sera étudié par l'Architecte des Bâtiments de France, par les commissions sécurité et accessibilité de l'Etat, avant d'être étudié par la commission urbanisme de la commune.

#### **4. COMMISSION CADRE DE VIE**

Agriculture environnement :

Danièle GERMAIN a assisté à une réunion sur l'ambrosie à la Communauté de Communes. Des messages ont été transmis aux différents propriétaires de parcelles envahies d'ambrosie.

Développement durable – Agenda 21 :

RAS

Voirie :

RAS

Cimetière :

RAS

#### **5. COMMISSION URBANISME**

La commission s'est tenue le 29 juin 2021. La prochaine commission est fixée au 27 juillet 2021.

Déclaration préalable :

- DP de Monsieur Romain FOURNIER concernant l'installation d'une Pergola. La DP est accordée.

Permis de construire – démolir - d'aménager :

- PC de la SCI BOCYMA concernant le changement de destination avec modifications d'ouvertures d'une grange en habitation. Le permis de construire est refusé au motif que le projet fait état d'un affouillement de la voie communale (impasse Chapolard) pour la création d'une porte d'accès à un des logements.

Un permis d'aménager concernant la création de 4 lots à bâtir, montée du Chevronnet, vient d'être déposé. Il sera instruit après réception des avis des gestionnaires de réseau et de l'Architecte des Bâtiments de France.

Droit de préemption :

- Appartement situé au 1715 route de Bayère. La commune ne fait pas usage de son droit de préemption.
- Maison d'habitation située 55 route d'Alix. La commune ne fait pas usage de son droit de préemption.

#### **6. FINANCES**

Compte au Trésor : 310 866.86 €

#### **7. INTERCOMMUNALITE**

SIEVA :

Prochain comité en septembre

SIVU de la Pray :

Concernant le réseau unitaire, il a été décidé que 90% du montant des travaux serait à la charge du Syndicat et 10% à la charge de la commune.

Une étude est en cours pour l'augmentation de la taxe de raccordement, qui est actuellement de 2200€.

*Village au ♥ des pierres dorées*



SYDER :

RAS

SBA :

RAS

Office du tourisme :

RAS

CCBPD :

Le guide de la Communauté de Communes a été distribué à chacun des élus. Des exemplaires supplémentaires sont disponibles à l'accueil de la mairie.

Espace Pierres Folles :

L'assemblée Générale s'est tenue le 24 juin. Le musée se vide de ses collections. Le permis de construire a été déposé le 10 juin, les travaux devraient commencer d'ici fin de l'année.

**8. QUESTIONS DIVERSES**

- Les plots installés en haut de la route d'Alix semblent efficaces pour la sécurité. Il faudrait les peindre pour qu'ils s'intègrent mieux dans l'environnement.
- La commune a reçu un courrier d'un collectif de Charnaysiens qui souhaitent que la route de Bayère, située entre Bayère et Pélozanne, soit déclarée en agglomération, afin de réduire la vitesse de véhicules. Il est peu probable que la vitesse soit réduite par ce simple fait, les excès de vitesse relevant du civisme des conducteurs. Avant de prendre sa décision, les élus vont demander au Département de faire un comptage des véhicules et de leur vitesse, et demander également des contrôles de vitesse réguliers.
- Des négociations sont en cours avec le propriétaire pour l'acquisition éventuelle d'un terrain, situé non loin du centre bourg, et qui permettrait la création d'un parking ouvert au public.
- Demande de riverains concernant la possibilité de racheter une partie du chemin communal qui part de la RD100 sur la route de Morancé, et qui continue ensuite sur Morancé. A l'unanimité, le Conseil Municipal rejette cette demande et envisage de faire appel aux Brigades Vertes (Département) pour une remise en état.
- « Impasse Pointboeuf » Le Conseil est questionné sur la possibilité de créer une nouvelle voie sur cette impasse, qui aujourd'hui n'est pas goudronnée, pas éclairée, pas dénommée ni numérotée. Au vu du cadastre, il n'existe pas de parcelle créant cette impasse. La Commune rencontrera les demandeurs.
- Centre Paramédical : Une demande a été formulée par un chirurgien-dentiste qui habite la commune, désireuse de rapprocher son activité professionnelle de son domicile. La Commune prendra contact avec elle dans les meilleurs délais.

**PROCHAIN CONSEIL LE 6 SEPTEMBRE 2021 A 20h00**

*Village au ♥ des pierres dorées*